

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'école Fernand Seguin

Présences :

Catherine Boileau	parent (présidente)
Samuel Lauzon	parent
Julie Taillefer	parent (substitut)
Rachel Langlois	représentante des employés de soutien
Dominique Roy	directrice
Sophie Lépine-Zaruba	parent
Marie-Ève Beauchemin	représentante des employés professionnels
Daphnée Tasia Bourdages-Athanassiou	parent (substitut)
Nicole Mainguy	enseignante
Guy Lavallée	représentant de la communauté

Absences :

Annie Robillard-Beaulac	représentante des employés du service de garde
Camille Blais	parent (substitut)
Marie-Josée Laprise	parent
Mélanie Paradis	enseignante
Aurélié Lévy	parent (vice-présidente)

BLOC OUVERTURE

1. Ouverture de la séance

Catherine Boileau souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement et annonce l'ouverture de la séance à 19h35.

2. Vérification du quorum

Catherine Boileau nous informe qu'il y a quorum et remercie tout le monde de leur présence.

3. Adoption de l'ordre du jour

Guy Lavallée propose d'ajouter à l'ordre du jour l'élection du membre de la communauté puisque ce point avait été reporté la dernière fois.

C.E.-2023-24-14	IL EST PROPOSÉ par Daphnée Tasia Bourdages-Athanassiou et RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour.
-----------------	---

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2023

Quelques modifications au procès-verbal sont demandées. Les corrections sont apportées.

C.E.- 2023-24-15	IL EST PROPOSÉ par Samuel Lauzon et RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023.
------------------	---

5. Suivis au procès-verbal de la séance du 3 octobre 2023

Dominique Roy fait un retour sur la proposition de Sophie Lépine-Zaruba qui avait suggéré, lors de la dernière rencontre, de mettre une date sur les règles de régie interne. Elle mentionne qu'elle s'assurera que cela soit fait à l'avenir.

Mme Roy fait un retour sur la disparité des prix des cours d'échec à la suite du questionnement de certains parents lors de la dernière rencontre. Elle explique qu'après vérification, le taux horaire du responsable des cours est le même. C'est le nombre d'heures qui est différent et qui a une incidence sur les coûts pour les classes de 5e année.

Période de questions du public

Il n'y a aucun public présent donc la période de questions n'a pas lieu.

BLOC DÉCISION

6. Présentation et adoption du budget de l'école

- Dominique Roy présente aux membres du conseil d'établissement le budget de l'école. Elle mentionne que nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre dans le budget.
Il y a des budgets (sommes dédiées) qui doivent servir à combler des besoins spécifiques : aide alimentaire, livres de bibliothèque, réussite éducative, etc.
- Pour les sorties éducatives, un 32\$ par année octroyé pour chaque enfant.
- Le budget « soutien aux plans d'intervention » est un 2 000\$, il peut servir à libérer les enseignants pour l'élaboration d'un plan d'intervention.
- 14 000 \$ est alloué pour la surveillance des élèves lors des récréations. À la signature de la dernière convention collective des enseignants, le temps de surveillance a été réduit au profit de tâches éducatives davantage liées à la pédagogie et au soutien des élèves. De ce fait, pour une troisième année, ce sont des éducateurs du service de garde qui assurent la surveillance des récréations en après-midi. Le CSS soutient financièrement les écoles pour le paiement des éducateurs lors des récréations.
- L'annexe 49 permet de libérer des enseignants (1 par cycle à raison d'une journée par 10 jours) pour faire du co-enseignement et du soutien pédagogique auprès de certains élèves.
- Le budget de bibliothèque est de 13 707 \$. Il est établi selon le nombre d'élèves. De plus, cette année, chaque enseignant a 300\$ par année pour garnir sa bibliothèque de classe.
- Les fonds autonomes représentent l'argent qui est demandé aux parents pour les activités parascolaires comme les équipes sportives et les camps. Tout cet argent doit être dépensé pour les enfants.
- Les sommes qui ne sont pas dépensées dans les mesures dédiées doivent être retournées au MEQ en fin d'année. Les budgets du MAO (mobilier, appareillage, outillage), de matériel informatique et de perfectionnement des enseignants peuvent, quant à eux, être transférés l'année suivante.

- Nicole Mainguy, mentionne que tous les enseignants ont leur mot à dire au niveau du MAO via le CPEE (comité de participation des enseignants et enseignantes)
- Samuel Lauzon demande comment fonctionne le budget de professionnel et personnel de soutien. Dominique Roy explique qu'au printemps, le CSS établit un portrait de l'école en fonction des paramètres suivants : clientèle régulière, EHDAA, francisation, nombre de classes multi, nombre de plans d'intervention etc. Ce calcul permet d'établir les sommes disponibles pour l'encadrement et le soutien des élèves. Il appartient ensuite à la direction, en partenariat avec le CPEE, de déterminer l'offre de service pour le soutien des élèves. Année après année, on fait des choix pour de garder son personnel et répondre aux besoins des élèves et de l'école.
- La mesure "école inspirante" peut être utilisée pour bonifier les services aux élèves, acheter du matériel éducatif ou organiser des activités éducatives.
- Catherine Boileau mentionne qu'il y a une diminution de budget de 7%. Elle demande si l'impact de cette diminution se ressent dans l'école. Madame Dominique mentionne que non, pour le moment.

C.E.-2023-24-16	IL EST PROPOSÉ par Sophie Lépine-Zaruba et RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le budget de l'école.
-----------------	---

7. Présentation et adoption du budget du service de garde

Présentation du document budget du service de garde par Dominique Roy.

- Il y a des subventions pour chaque enfant. Le budget est plus élevé que l'an dernier puisque l'école compte plus d'élèves cette année.
- L'objectif est qu'il y ait autant de dépenses que de revenus d'ici la fin de l'année scolaire.
- L'an dernier, l'école est arrivée à la fin de l'année avec un surplus de 3 546 \$. Le surplus d'argent a été retourné au CSS pour le déploiement des « planchers 22h et 27 hres » dans tous les SDG.
- Cette année, nous prévoyons aussi avoir des surplus d'argent puisqu'il y a actuellement un manque de personnel. Les sommes prévues en salaire ne seront pas dépensées.

- Avec le manque de personnel au SDG, il arrive parfois que le quota de jeunes pour un groupe soit dépassé. En effet, en cas de manque d'éducateur, il arrive qu'il y ait 2 éducateurs pour 3 groupes d'enfants. À ce moment, ce sont les groupes des plus vieux qui sont impactés.

C.E.-2023-24-17	IL EST PROPOSÉ par Julie Taillefer et RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le budget du service de garde.
-----------------	---

8. Consultation cadre relatif à l'admission d'élèves et aux critères d'inscription

- L'objectif de ce cadre est de protéger les élèves de notre aire de desserte. Nous constatons que notre vocation scientifique attire beaucoup des jeunes en dehors de notre aire de desserte. À ce moment, il est possible que les élèves de notre territoire n'aient plus de place à l'école. En ce sens, le CSS a déterminé des balises afin de protéger les places des élèves de l'aire de desserte.
- La cote de défavorisation est déterminée selon le quartier et non selon les élèves qui sont dans l'école. Donc, si certains enfants proviennent d'un quartier plus défavorisé il ne sera pas pris en compte.
- Présentation de l'ordre de refus. Les gens hors territoire sont ceux qui sont refusés en premier, les élèves n'ayant pas de fratrie, la distance du lieu de résidence, etc.
- La date pour confirmer l'inscription des élèves hors territoire a été repoussée en août afin de donner la priorité aux élèves du territoire qui déménagent durant l'été.

C.E.-2023-24-18	IL EST PROPOSÉ par Daphnée Tasia Bourdages et RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter les modifications apportées au document.
-----------------	--

9. Présentation des contenus en sexualité

Dominique Roy présente le tableau des contenus en sexualité. Elle explique que les contenus ainsi que les thèmes à aborder sont transmis par le Ministère. Tous les thèmes doivent être couverts lors du parcours scolaire de l'enfant. Chaque équipe-école détermine en quelle année tel ou tel sujet sera abordé.

L'an prochain, le cours d'éthique et culture religieuse sera remplacé par le cours Culture et citoyenneté québécoise (CCQ). Le contenu du programme d'éducation à la sexualité sera intégré dans ce nouveau cours.

Nous avons des intervenants pivots et des conseillers pédagogiques pour soutenir les enseignants dans l'enseignement de ces contenus.

C.E.-2023-24-19	IL EST PROPOSÉ par Nicole Mainguy et RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le contenu des cours en sexualité.
-----------------	--

10. Conseil d'établissement de décembre

Suggestion de Catherine Boileau de commander de la pizza au restaurant la "Boîte à pain" pour le souper avant la prochaine rencontre.

Sophie Lépine-Zaruba suggère de déplacer le CÉ de décembre en janvier puisque plusieurs membres mentionnent qu'ils ne peuvent pas être présents le 19 décembre.

Catherine Boileau suggère de faire un sondage "Doodle" afin de trouver une date pour notre prochaine rencontre considérant que la date ne semble plus convenir. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les personnes présentes. Elle va envoyer le lien aux membres dans les prochaines semaines.

À la suite du sondage, la date retenue pour le traditionnel souper de Noël et le prochain conseil d'établissement est le lundi 22 janvier 2024.

11. Membre de l'OPP

Catherine Boileau mentionne qu'a eu lieu la première rencontre du comité de parents. La première rencontre était basée principalement sur de l'administratif.

Mme Catherine ira à la deuxième réunion, mais c'est Aurélie Lévy qui est absente ce soir qui est allée à la première rencontre.

Le compte rendu a été fait et envoyé à Catherine Boileau.

12. Mot de la directrice

Présentation du projet éducatif

- PEVR : Plan d'action vers la réussite.
Le premier enjeu du plan est de savoir ce qui doit être fait pour améliorer la réussite des élèves, le deuxième enjeu c'est le bien-être des élèves et le troisième enjeu est de former le citoyen responsable de demain.

- Avec ces enjeux nous devons définir des orientations.
- Nous sommes un CSS avec un bon taux de réussite des élèves finissants de 6e année. L'enjeu le plus grand est l'écriture. Un autre enjeu est en mathématiques. Un travail est fait avec un conseiller pédagogique actuellement pour arrimer les pratiques.
- Dominique Roy mentionne que le projet éducatif avance. Des enseignantes vont s'asseoir bientôt avec elle pour donner leurs idées afin d'atteindre les objectifs.
- Le délai est environ février/mars, il sera présenté prochainement
- Catherine Boileau propose que la direction partage le premier jet et que le conseil d'établissement fasse des propositions au besoin.
- Julie Taillefer suggère de mentionner aux parents qui avaient le goût de parler du projet éducatif de venir au CÉ où le premier jet et qu'il puisse être informés s'ils le désirent. Elle a senti un certain engouement de certains parents à ce sujet.
- Sophie Lépine-Zaruba mentionne que la définition de projet éducatif (très administratif, objectif mesures pour atteindre des cibles et améliorer la réussite de nos élevés) devrait être expliquée aux parents dans l'info parent pour éviter la confusion et qu'ils croient par exemple qu'il sera discuté de la vision scientifique.
- Guy Lavallée mentionne que nous avons une responsabilité de faire vivre ce document à travers la communauté. Ce n'est pas quelque chose qui est fait chaque année. Il serait important d'utiliser ce document comme un instrument de mobilisation et d'avoir le point de vue de ceux qui souhaitent le partager.

Sécurité routière

Catherine Boileau mentionne à ce jour s'occuper du "trotti bus".

Elle mentionne que les automobilistes font encore leur "u-turn" un peu plus loin donc la sécurité reste encore un enjeu.

Selon elle, il y a eu beaucoup d'éducation de fait jusqu'à maintenant qui aide à sensibiliser les parents à avoir des habitudes de conduite plus sécuritaires.

L'ajout d'un panneau d'interdiction de stationner semble aussi être aidant pour augmenter la sécurité des enfants au quotidien.

16. Questions des membres

- Samuel Lauzon désirait apporter quelques points aux membres en lien avec une étude québécoise récemment publiée. Celle-ci fait ressortir l'enjeu d'un taux élevé de médicalisation des enfants d'âge scolaire au Québec.

- Il mentionne que les enfants nés en septembre auraient un taux de diagnostic de trouble de l'attention avec hyperactivité et de médication 35% plus élevé que les enfants nés au mois d'octobre de l'année précédente.
- Il mentionne qu'à son avis, la médication donne des résultats rapides, mais il y a plusieurs autres alternatives qui peuvent être mises en place avant d'en arriver là.
- M. Lauzon mentionne qu'il peut être intéressant de donner transmettre l'étude aux enseignants pour les informer cet enjeu.
- Julie Taillefer mentionne qu'il existe des ressources à l'école telle que les ergothérapeutes pour aider à travailler l'attention et la concentration.
- Marie-Ève Beauchemin, mentionne que si le parent n'est pas à l'aise avec une recommandation d'un intervenant, il est toujours dans son droit de refuser.

13. Élection des représentants de la communauté (s'il y a lieu) (art. 42)

Mme Daphné Tasia Bourdages-Athanassiou propose Guy Lavallée comme membre de la communauté. M. Guy Lavallée accepte le mandat.

Guy Lavallée est **ÉLU** à l'unanimité au poste de représentant de la communauté.

C.E.-2023-24-20	IL EST PROPOSÉ par Daphnée Tasia Bourdages-Athanassiou et RÉSOLU UNANIMEMENT d'élire M. Guy Lavallée au poste de représentant de la communauté.
-----------------	---

14. Levée de la séance

C.E.-2023-24-21	IL EST PROPOSÉ par Catherine Boileau et RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance à 21h27.
-----------------	--

Catherine Boileau
Présidente

Dominique Roy
Directrice